

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 359

présenté par
M. Vercamer, M. Prél, M. Maurice Leroy, M. Sauvadet
et les membres du groupe Nouveau Centre

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peuvent conclure »

les mots :

« concluent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pacte territorial d'insertion est l'élément essentiel de la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, et participe à la gouvernance des dispositifs d'insertion à l'échelle du territoire départemental, ou infra-départementale. De fait, l'efficacité et la réussite de ces dispositifs impliquent une coordination et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, que seul permet le pacte territorial d'insertion. Son importance même suppose donc que la conclusion d'un tel pacte soit systématique et non seulement facultative.